

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-U59-48

**ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
CONCERNANT UNE PARTIE DU LOT 5 581 054 DU CADASTRE DU QUÉBEC - RUE DAZÉ -
NOUVELLE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL DE 32 LOGEMENTS - ZONE
HA-201**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La Résolution numéro 2026-U59-48, adoptée en vertu du Règlement numéro 2015-U59 – PPCMOI – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – concernant une partie du lot 5 581 054 – Rue Dazé – Nouvelle construction d'un bâtiment unifamilial de 32 logements – Zone Ha-201 a été adoptée par le conseil de la Ville le 14 juillet 2026 et est entrée en vigueur le 25 août 2026.

Un certificat de conformité a été émis le 25 août 2026 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 « 14 juillet 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 août 2026.

Original signé

Me Sandrine Malenfant, greffière adjointe